



Mairie de La Brée Les Bains

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 18 janvier 2023

Convoqué le 12 janvier 2023 et réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe CHERVRIER, Le Maire.

N°	Sujet	Décision
	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2022	Approuvée à l'unanimité
1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OPÉRATION DE VIDÉOPROTECTION de la Commune : Approbation du projet de réalisation relatif aux travaux de mise en place d'une vidéoprotection de la Commune et son plan de financement	Approuvée à la majorité
2	COMMANDE PUBLIQUE – Appel à concurrence pour l'exploitation d'un stand de location de stand up Paddle Allée de la Digue	Approuvée à l'unanimité
3	FINANCES LOCALES – Budget principal commune – Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2023 – Autorisation spéciale conférée au Maire pour 2023 : ouverture de crédits pour la vidéoprotection de la commune	Approuvée à la majorité
4	FISCALITÉ – Délibération rapportant le reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes de l'île d'Oléron	Approuvée à l'unanimité
5	PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping	Approuvée à l'unanimité
6	PERSONNEL TERRITORIAL RH – Recrutement d'intermittents du spectacle pour les animations saison estivale 2023	Approuvée à l'unanimité
7	PERSONNEL TERRITORIAL RH – Modification du tableau des effectifs autorisés, création de postes de Police Municipale	Approuvée à l'unanimité
8	VOIRIE – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ROUTE DU DOUHET : Révision et approbation du nouveau plan de financement	Approuvée à l'unanimité

Affiché le : 20 JAN. 2023

Le Maire,

M. Philippe CHERVRIER

Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis de juillet 2022 L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi

Liste des délibérations

L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.